



# COMMUNE DE SAVIESE

## Conseil communal

### NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 novembre 2015

Dans le cadre du projet de la zone de détente et de sports de Oure, le Conseil communal a adjugé les prestations d'ingénieurs pour les phases de projet d'exécution et d'exécution de l'ouvrage au bureau technique sd ingénierie Dénériaz & Pralong Sion SA.

Le Conseil communal a adjugé au bureau Betica SA, Sion, les études techniques pour les installations sanitaires, de chauffage, de ventilation et d'électricité des bâtiments dédiés à la nouvelle zone de détente et de sports de Oure.

Le Conseil communal a donné son accord de principe pour collaborer avec M. Michel Voillat, architecte, Martigny pour l'analyse contextuelle de certains dossiers de construire.

La marge d'autofinancement se chiffre à CHF 4'406'443 mios. Tant les dépenses de fonctionnement que les revenus sont en augmentation par rapport au budget 2015, respectivement de CHF 576'067.-- (+2.34%) et de CHF 206'630.-- (+0.70%). Les investissements nets prévus se chiffrent à CHF 6.663 mios. Le montant des investissements est supérieur de CHF 2.257 mios à la marge d'autofinancement. Les liquidités de la Commune couvriront cette insuffisance de financement. Les indicateurs financiers de l'Etat du Valais présentent une très bonne situation. Le degré d'autofinancement est jugé « satisfaisant », la capacité d'autofinancement considérée comme « bien ».

En vertu de l'article 178 al. 5 et 6 et de l'article 232 de la loi fiscale et de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes, le Conseil communal a confirmé les décisions suivantes qui sont identiques à celle de 2015

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Montant de l'impôt personnel  | CHF 12.—  |
| 2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179<br><i>selon décision du Conseil communal du 9.9.2009</i> | 1.15      |
| 3. Indexation des revenus imposables<br><i>selon décision de l'assemblée primaire du 13.11.2008</i>                    | 150 %     |
| 4. Montant de la taxe sur les chiens<br>depuis 2015, le 20% étant reversé à la SPA                                     | CHF 130.— |

Le Conseil communal a arrêté l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoise du 14 décembre prochain :

#### Assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour la réalisation d'une zone de détente et de sports
3. présentations du budget 2016 et du plan quadriennal 2016-2019 de la Municipalité
4. approbation du budget 2016 de la Municipalité
5. approbation modification partielle du plan d'affectation de zones et du règlement de constructions et de zones (zone mixte publique commerciale de St-Germain)
6. divers

#### Assemblée bourgeoise

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation du budget 2016 de la Bourgeoisie
3. approbation du budget 2016 de la Bourgeoisie
4. divers